GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 6120
LYON



Dénomination : AEGIS

n° de gestion : 2010B01282

n° d'identification : 520 804 741

n° de dépôt : A2011/006120

Date du dépôt : 07/03/2011

Pièce : ordonnance du Président

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

AKLEA

11 OP 537 11061 00006

- 2 MARS 2011

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
(C. COM., ART. L. 225-8, L. 225-10 ET L. 228-39)

Le soussigné :

Maître Yan Freyria-Courtois, Avocat, Cabinet AKLEA, 29 rue de Bonnel à Lyon (69003),

Agissant au nom et pour le compte de :

Monsieur Jean-Michel Rallet, Président de la SAS **AEGIS**, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est à Ecully (69130), Espace Européen, 15 chemin du Saquin, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vienne sous le n°520 804 741,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Société AEGIS envisage de procéder à une émission d'obligations subordonnées convertibles en actions ordinaires réservées à une personne au profit de laquelle l'associé unique sera appelé à se prononcer sur la suppression du droit préférentiel de souscription. La Société AEGIS n'ayant pas établi deux bilans régulièrement approuvés par les associés, l'émission d'obligations subordonnées convertibles en actions ordinaires doit être précédée d'une vérification de son actif et de son passif.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions de l'article L. 228-39 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans les conditions prévues aux articles L. 225-8 et L. 225-10 du Code de commerce, et d'en faire rapport à l'associé unique.

Présentée le 28 février 2011

Yan Freyria-Courtois
Avocat

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Lyon, assisté du greffier

Vu la requête qui précède,

Vu les articles L. 225-8, L. 225-10 et L. 228-39 du Code de commerce,

Désignons :

Le Cabinet BAU CHEVALLIER et Associés
31 rue du Souvenir, CS 30240
69336 LYON Cedex 09

en qualité de Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans les conditions prévues aux articles L. 225-8 et L. 225-10 du Code de commerce et d'en faire rapport à l'associé unique.

Fait à Lyon

Le 2 mars 2021,

LE PRÉSIDENT

N. SERGELIN

LE GREFFIER

I. FIORINI

GTC LYON
1ère ORIGINAL
Repertoire N° 20/531
Délivré le 26/03/21
Ordonnance exécutoire
au seul vu de la minute
(art.495 NCPC)
Le Greffier